

## Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2017-0077

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur le changement d'adresse du détenteur, du fabricant du produit et du fabricant de la substance active pour la famille de produits **FUNGITROL BIOCIDAL PRODUCT FAMILY**,*

de la société TROY CHEMICAL COMPANY BV  
enregistrée sous le numéro BC-WE055535-32

### Article 1<sup>er</sup>

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits désignée ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### Article 2

Il conviendra de fournir les résultats de l'évaluation par l'Etat-membre de référence des données post autorisation demandées dans le cadre de l'autorisation de mise sur le marché de la famille de produit : études de stabilité 2 ans à température ambiante.

### Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 7 juillet 2027.

A Maisons-Alfort, le

**20 FEV. 2020**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

### Partie I. - premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	FUNGITROL BIOCIDAL PRODUCT FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

##### 1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP6
------------------	-----

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	TROY CHEMICAL COMPANY BV
	Adresse	POORTWEG 4C 2612PA DELFT PAYS-BAS
Numéro de demande	BC-WE055535-32	
Type de demande	Demande de modification administrative (NA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2017-0077	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	TROY CHEMICAL EUROPE BV
Adresse du fabricant	POORTWEG 4C 2612PA DELFT PAYS-BAS
Emplacement des sites de fabrication	INDUSTRIEPARK 23, 56593 HORHAUSEN, ALLEMAGNE

##### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate
Nom du fabricant	TROY CORPORATION
Adresse du fabricant	8 VREELAND ROAD, 07932 FLORHAM PARK, NEW JERSEY, ETATS-UNIS
Emplacement des sites de fabrication	ONE AVENUE L, 07105 NEWARK, NEW JERSEY, ETATS-UNIS

<b>Substance active</b>	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate
<b>Nom du fabricant</b>	TROY CHEMICAL EUROPE BV
<b>Adresse du fabricant</b>	POORTWEG 4C 2612PA DELFT PAYS-BAS
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	INDUSTRIEPARK 23, 56593 HORHAUSEN, ALLEMAGNE

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	20	100

### 2.2. Type de formulation

Autre liquide
Autre poudre
Granulés

## Partie II. - deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

<b>Identification</b>	FUNGITROL C450
-----------------------	----------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 1</b>	
-----------------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP6
----------------------------	-----

## 2. Composition du Meta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	100	100

## 2.2. Type de formulation

Poudre à diluer dans un solvant organique avant utilisation

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité aiguë cat 4 Toxicité aiguë cat 3 Sensibilisant cutané cat 1 Lésions oculaires cat 1 STOT RE 1 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H331 : Toxique par d'inhalation H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H331 : Toxique par d'inhalation H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long-terme
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P330 : Rincer la bouche P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

	<p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.  P305 + P351 + P358 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  P391 : Recueillir le produit répandu  P405 : Garder sous clef  P501 : Éliminer le contenu/récipient dans ...</p>
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Sous-catégorie 6.1 : fluides de lavage et de nettoyage et détergents

Type de produit	TP6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	<p>TP 6.1: fluides de lavage et de nettoyage et détergents</p> <p>Produits solides pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.</p>
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moisissures et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	<p>Système clos.</p> <p>L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.</p>
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,05 % (m/m) (0,05 – 0,5 g/kg)  Dilution : 5 - 30 %</p> <p>Une fois par cycle de production de l'article traité.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg)  Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)</p>

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Sous-catégorie 6.2 : peintures et revêtements

Type de produit	TP6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	<p>TP 6.2 : peintures et revêtements</p> <p>Produits solides pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.</p>
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moisissures et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur

<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05 – 1,0 g/kg) Dilution : 5 - 30 %  Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)

#### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Sous-catégorie 6.3 : fluides utilisés dans la production de cuir et du textile

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.3 : fluides utilisés dans la production de cuir et du textile Produits solides pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,05 % (m/m) (0,05 – 0,5 g/kg) Dilution : 5 - 30 %  Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)

#### 4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Sous-catégorie 6.6 : colles et adhésifs

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.6 : colles et adhésifs Produits solides pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur

<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Système clos.</p> <p>L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.</p>
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05 – 1,0 g/kg) Dilution : 5 - 30 %</p> <p>Une fois par cycle de production de l'article traité.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<p>Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)</p>

#### 4.5. Description de l'usage

**Tableau 5. Usage # 5 – Sous-catégorie 6.7 : autres : conservation des matières premières : mélanges (béton)**

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.7 : conservation des matières premières : mélanges (béton) Produits dissous pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Système clos.</p> <p>L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.</p>
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05-1,0 g/kg) Dilution : 5 - 30 %</p> <p>Une fois par cycle de production de l'article traité.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<p>Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)</p>

#### 4.6. Description de l'usage

**Tableau 6. Usage # 6 – Sous-catégorie 6.7 : autres : conservation des matières premières : pâtes pigmentaires**

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.7 : conservation des matières premières : pâtes pigmentaires Produits solides pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur

<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,006 – 0,1 % (m/m) (0,06 – 1,0 g/kg) Dilution : 5 - 30 %  Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)

#### 4.7. Description de l'usage

Tableau 7. Usage # 7 – Sous-catégorie 6.7 : autres : conservation des matières premières : encres

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.7 : conservation des matières premières : encres Produits solides pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05 – 1,0 g/kg) Dilution : 5 - 30 %  Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Le conservateur est ajouté au système de préférence par l'intermédiaire d'un système de dosage automatique à un endroit où il sera dispersé de façon homogène.
- Le conservateur peut être ajouté à n'importe quelle étape de la production du produit. L'ajout le plus tôt possible est recommandé pour une protection optimale.
- Consultez le fabricant pour déterminer le dosage optimal des différents produits à conserver.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

Pendant la phase de mélange et de chargement du produit, l'exposition doit être au maximum limitée par la mise en place de mesures de gestion techniques et organisationnelles comme :

- une bonne ventilation générale des locaux ;
- la mise en place d'un système de captage localisé si des poussières peuvent être formées ;
- une minimisation des phases manuelles ;
- un nettoyage régulier des équipements et de l'espace de travail ;
- éviter le contact avec des outils et objets contaminés ;
- la formation et l'encadrement du personnel sur les bonnes pratiques.

De plus, le professionnel devra porter :

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit ;
- une combinaison de catégorie III type 6 ;
- une protection oculaire.

Usage des produits traités :

le responsable de la mise sur le marché des articles traités doit s'assurer que l'étiquette de ces articles traités comporte les mesures de gestion de risque suivantes :

- pour les applications par pulvérisation manuelle, le professionnel doit porter une combinaison de catégorie III type 6 et des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application *in situ* des articles traités (peintures et revêtements) et tout rejet doit être collecté.
- tous les rejets solides ou liquides provenant des procédés de désencrage doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.

Les peintures traitées contenant une concentration d'IPBC supérieure à 0.02% ne peuvent pas être appliquées par pulvérisation.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans.
- Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver dans le récipient d'origine. Protéger du froid.

### 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	FUNGITROL C450 FUNGITROL P100				
Numéro d'autorisation	FR-2017-0077-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	100

## Partie II. - deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 2

#### 1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	FUNGITROL 400G
----------------	----------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	-
----------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP6
---------------------	-----

## 2. Composition du Meta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	100	100

### 2.2. Type de formulation

Poudre à diluer dans un solvant organique avant utilisation

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë cat 4 Toxicité aiguë cat 3 Sensibilisant cutané cat 1 Lésions oculaires cat 1 STOT RE 1 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H331 : Toxique par d'inhalation H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H331 : Toxique par d'inhalation H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long-terme
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

	<p>P311 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  P314 : Consulter un médecin en cas de malaise  P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).  P330 : Rincer la bouche  P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.  P305 + P351 + P358 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  P391 : Recueillir le produit répandu  P405 : Garder sous clef  P501 : Éliminer le contenu/récipient dans ...</p>
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Sous-catégorie 6.1 : fluides de lavage et de nettoyage et détergents

Type de produit	TP6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	TP 6.1: fluides de lavage et de nettoyage et détergents Produits solides pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moisissures et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système clos. L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,05 % (m/m) (0,05 – 0,5 g/kg) Dilution : 5 - 30 % Une fois par cycle de production de l'article traité.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)

#### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Sous-catégorie 6.2 : peintures et revêtements

Type de produit	TP6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	TP 6.2 : peintures et revêtements Produits solides pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moisissures et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système clos. L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05 – 1,0 g/kg) Dilution : 5 - 30 % Une fois par cycle de production de l'article traité.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)

#### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Sous-catégorie 6.3 : fluides utilisés dans la production de cuir et du textile

Type de produit	TP6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	TP 6.3 : fluides utilisés dans la production de cuir et du textile Produits solides pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moisissures et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système clos. L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,05 % (m/m) (0,05 – 0,5 g/kg) Dilution : 5 - 30 % Une fois par cycle de production de l'article traité.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)

#### 4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Sous-catégorie 6.6 : colles et adhésifs

Type de produit	TP6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	TP 6.6 : colles et adhésifs Produits solides pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moisissures et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	<p>Systeme clos.</p> <p>L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.</p>
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05 – 1,0 g/kg) Dilution : 5 - 30 %</p> <p>Une fois par cycle de production de l'article traité.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)

#### 4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Sous-catégorie 6.7 : autres : conservation des matières premières : mélanges (béton)

Type de produit	TP6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	TP 6.7 : conservation des matières premières : mélanges (béton) Produits dissous pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moisissures et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	<p>Systeme clos.</p> <p>L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.</p>
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05-1,0 g/kg) Dilution : 5 - 30 %</p> <p>Une fois par cycle de production de l'article traité.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)

#### 4.6. Description de l'usage

**Tableau 6. Usage # 6 – Sous-catégorie 6.7 : autres : conservation des matières premières : pâtes pigmentaires**

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.7 : conservation des matières premières : pâtes pigmentaires Produits solides pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,006 – 0,1 % (m/m) (0,06– 1,0 g/kg) Dilution : 5 - 30 %  Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)

#### 4.7. Description de l'usage

**Tableau 7. Usage # 7 – Sous-catégorie 6.7 : autres : conservation des matières premières : encres**

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.7 : conservation des matières premières : encres Produits solides pré-dissous dans un solvant organique (dilution : 5 - 30 %) avant utilisation.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,05 % (m/m) (0,05 – 0,5 g/kg) Dilution : 5 - 30 %  Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Boîtes en carton avec sac en PEBD (20-25kg) Bidons en kraft avec sac en PEBD (25-50kg)

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Le conservateur est ajouté au système de préférence par l'intermédiaire d'un système de dosage automatique à un endroit où il sera dispersé de façon homogène.
- Le conservateur peut être ajouté à n'importe quelle étape de la production du produit. L'ajout le plus tôt possible est recommandé pour une protection optimale.
- Consultez le fabricant pour déterminer le dosage optimal des différents produits à conserver.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

Pendant la phase de mélange et de chargement du produit, l'exposition doit être au maximum limitée par la mise en place de mesures de gestion techniques et organisationnelles comme :

- une bonne ventilation générale des locaux ;
- la mise en place d'un système de captage localisé si des poussières peuvent être formées ;
- une minimisation des phases manuelles ;
- un nettoyage régulier des équipements et de l'espace de travail ;
- éviter le contact avec des outils et objets contaminés ;
- la formation et l'encadrement du personnel sur les bonnes pratiques.

De plus, le professionnel devra porter :

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit;
- une combinaison de catégorie III type 6 ;
- une protection oculaire.

Usage des produits traités :

Le responsable de la mise sur le marché des articles traités doit s'assurer que l'étiquette de ces articles traités comporte les mesures de gestion de risque suivantes :

- pour les applications par pulvérisation manuelle, le professionnel doit porter une combinaison de catégorie III type 6 et des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application *in situ* des articles traités (peintures et revêtements) et tout rejet doit être collecté.
- tous les rejets solides ou liquides provenant des procédés de désencrage doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.

Les peintures traitées contenant une concentration d'IPBC supérieure à 0.02% ne peuvent pas être appliquées par pulvérisation.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans.
- Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver dans le récipient d'origine. Protéger du froid.

#### 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	FUNGITROL 400G				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2017-0077-02				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	100

## Partie II. - deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 3

#### 1.1. Identification du Meta RCP 3

<b>Identification</b>	FUNGITROL 720
-----------------------	---------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 3</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP6
----------------------------	-----

## 2. Composition du Meta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	20	20

### 2.2. Type de formulation

Autre liquide (AL)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë cat 4 Sensibilisant cutané cat 1 Lésions oculaires cat 1 STOT RE 1 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1
Mentions de danger	H332 : Nocif par d'inhalation H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H332 : Nocif par d'inhalation H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long-terme
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P330 : Rincer la bouche

	<p>P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P405 : Garder sous clef</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient dans ...</p>
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Sous-catégorie 6.1 : fluides de lavage et de nettoyage et détergents

Type de produit	TP6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	TP 6.1: fluides de lavage et de nettoyage et détergents
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moisissures et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	<p>Système clos.</p> <p>L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.</p>
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,05 % (m/m) (0,05 – 0,5 g/kg)</p> <p>Une fois par cycle de production de l'article traité.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Bidons en PEHD de 20kg</p> <p>Fûts en PEHD de 30 et 200kg</p> <p>Cuves en PEHD de 1000kg</p>

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Sous-catégorie 6.2 : peintures et revêtements

Type de produit	TP6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	TP 6.2 : peintures et revêtements

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05 – 1,0 g/kg)  Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidons en PEHD de 20kg Fûts en PEHD de 30 et 200kg Cuves en PEHD de 1000kg

#### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Sous-catégorie 6.3 : fluides utilisés dans la production de cuir et du textile

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.3 : fluides utilisés dans la production de cuir et du textile
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,05 % (m/m) (0,05 – 0,5 g/kg)  Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidons en PEHD de 20kg Fûts en PEHD de 30 et 200kg Cuves en PEHD de 1000kg

#### 4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Sous-catégorie 6.6 : colles et adhésifs

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.6 : colles et adhésifs

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05 – 1,0 g/kg)  Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidons en PEHD de 20kg Fûts en PEHD de 30 et 200kg Cuves en PEHD de 1000kg

#### 4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Sous-catégorie 6.7 : conservation des matières premières : mélanges

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.7 : conservation des matières premières : mélanges
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05-1,0 g/kg)  Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidons en PEHD de 20kg Fûts en PEHD de 30 et 200kg Cuves en PEHD de 1000kg

#### 4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – Sous-catégorie 6.7 : conservation des matières premières : pâtes pigmentaires

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.7 : conservation des matières premières : pâtes pigmentaires

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Système clos.</p> <p>L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.</p>
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Concentration finale en substance active : 0,006 – 0,1 % (m/m) (0,06 – 1,0 g/kg)</p> <p>Une fois par cycle de production de l'article traité.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<p>Bidons en PEHD de 20kg</p> <p>Fûts en PEHD de 30 et 200kg</p> <p>Cuves en PEHD de 1000kg</p>

#### 4.7. Description de l'usage

Tableau 7. Usage # 7 – Sous-catégorie 6.7 : conservation des matières premières : encres

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.7 : conservation des matières premières : encres
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Système clos.</p> <p>L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.</p>
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,05 % (m/m) (0,05 – 0,5g/kg)</p> <p>Une fois par cycle de production de l'article traité.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<p>Bidons en PEHD de 20kg</p> <p>Fûts en PEHD de 30 et 200kg</p> <p>Cuves en PEHD de 1000kg</p>

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Le conservateur est ajouté au système de préférence par l'intermédiaire d'un système de dosage automatique à un endroit où il sera dispersé de façon homogène.
- Le conservateur peut être ajouté à n'importe quelle étape de la production du produit. L'ajout le plus tôt possible est recommandé pour une protection optimale.
- Consultez le fabricant pour déterminer le dosage optimal des différents produits à conserver.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

Pendant la phase de mélange et de chargement du produit, l'exposition doit être au maximum limitée par la mise en place de mesures de gestion techniques et organisationnelles comme :

- une bonne ventilation générale des locaux ;
- la mise en place d'un système de captage localisé si des poussières peuvent être formées ;
- une minimisation des phases manuelles ;
- un nettoyage régulier des équipements et de l'espace de travail ;
- éviter le contact avec des outils et objets contaminés ;
- la formation et l'encadrement du personnel sur les bonnes pratiques.

De plus, le professionnel devra porter :

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit;
- une combinaison de catégorie III type 6 ;
- une protection oculaire.

Usage des produits traités :

le responsable de la mise sur le marché des articles traités doit s'assurer que l'étiquette de ces articles traités comporte les mesures de gestion de risque suivantes :

- pour les applications par pulvérisation manuelle, le professionnel doit porter une combinaison de catégorie III type 6 et des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application *in situ* des articles traités (peintures et revêtements) et tout rejet doit être collecté.
- tous les rejets solides ou liquides provenant des procédés de désencrage doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.

Les peintures traitées contenant une concentration d'IPBC supérieure à 0.02% ne peuvent pas être appliquées par pulvérisation.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égvier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans.
- Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver dans le récipient d'origine. Protéger du froid.

### 6. Autre(s) information(s)

-
---

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	FUNGITROL 720				
Numéro d'autorisation	FR-2017-0077-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	20

## Partie II. - deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 4

#### 1.1. Identification du Meta RCP 4

Identification	FUNGITROL L30 DPG
----------------	-------------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	-
----------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP6
---------------------	-----

### 2. Composition du Meta RCP 4

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	30	30

## 2.2. Type de formulation

Autre liquide (AL)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité aiguë cat 4 Toxicité aiguë cat 3 Sensibilisant cutané cat 1 Lésions oculaires cat 1 STOT RE 1 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par d'inhalation H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par d'inhalation H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long-terme
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P330 : Rincer la bouche P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec

	<p>précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clef P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans ...</p>
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Sous-catégorie 6.1 : fluides de lavage et de nettoyage et détergents

Type de produit	TP6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	TP 6.1: fluides de lavage et de nettoyage et détergents
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moisissures et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	<p>Système clos.</p> <p>L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.</p>
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,05 % (m/m) (0,05 – 0,5 g/kg)</p> <p>Une fois par cycle de production de l'article traité.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Bidons en PEHD de 20kg Fûts en PEHD de 30 et 200kg Cuves en PEHD de 1000kg</p>

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Sous-catégorie 6.2 : peintures et revêtements

Type de produit	TP6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	TP 6.2 : peintures et revêtements
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moisissures et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	<p>Système clos.</p> <p>L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.</p>

<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05 – 1,0 g/kg) Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidons en PEHD de 20kg Fûts en PEHD de 30 et 200kg Cuves en PEHD de 1000kg

#### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Sous-catégorie 6.3 : fluides utilisés dans la production de cuir et du textile

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.3 : fluides utilisés dans la production de cuir et du textile
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,05 % (m/m) (0,05 – 0,5 g/kg) Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidons en PEHD de 20kg Fûts en PEHD de 30 et 200kg Cuves en PEHD de 1000kg

#### 4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Sous-catégorie 6.6 : colles et adhésifs

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.6 : colles et adhésifs
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.

<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05 – 1,0 g/kg) Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidons en PEHD de 20kg Fûts en PEHD de 30 et 200kg Cuves en PEHD de 1000kg

#### 4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Sous-catégorie 6.7 : conservation des matières premières : mélanges

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.7 : conservation des matières premières : mélanges
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,1 % (m/m) (0,05-1,0 g/kg) Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidons en PEHD de 20kg Fûts en PEHD de 30 et 200kg Cuves en PEHD de 1000kg

#### 4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – Sous-catégorie 6.7 : conservation des matières premières : pâtes pigmentaires

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.7 : conservation des matières premières : pâtes pigmentaires
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.

<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,006 – 0,1 % (m/m) (0,06 – 1,0 g/kg) Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidons en PEHD de 20kg Fûts en PEHD de 30 et 200kg Cuves en PEHD de 1000kg

#### 4.7. Description de l'usage

Tableau 7. Usage # 7 – Sous-catégorie 6.7 : autres : conservation des matières premières : encres

<b>Type de produit</b>	TP6
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	TP 6.7 : conservation des matières premières : encres
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures et levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos.  L'application du conservateur s'effectue dans la plupart des cas de manière automatisée, dans des conditions fermées. Moins fréquemment, l'ajout de produits biocides peut également se faire de façon partiellement automatisée ou manuellement.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Concentration finale en substance active : 0,005 – 0,05 % (m/m) (0,05 – 0,5g/kg) Une fois par cycle de production de l'article traité.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidons en PEHD de 20kg Fûts en PEHD de 30 et 200kg Cuves en PEHD de 1000kg

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Le conservateur est ajouté au système de préférence par l'intermédiaire d'un système de dosage automatique à un endroit où il sera dispersé de façon homogène.
- Le conservateur peut être ajouté à n'importe quelle étape de la production du produit. L'ajout le plus tôt possible est recommandé pour une protection optimale.
- Consultez le fabricant pour déterminer le dosage optimal des différents produits à conserver.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

Pendant la phase de mélange et de chargement du produit, l'exposition doit être au maximum limitée par la mise en place de mesures de gestion techniques et organisationnelles comme :

- une bonne ventilation générale des locaux ;
- la mise en place d'un système de captage localisé si des poussières peuvent être formées ;
- une minimisation des phases manuelles ;
- un nettoyage régulier des équipements et de l'espace de travail ;

- éviter le contact avec des outils et objets contaminés ;
- la formation et l'encadrement du personnel sur les bonnes pratiques.

De plus, le professionnel devra porter :

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit;
- une combinaison de catégorie III type 6 ;
- une protection oculaire.

Usage des produits traités :

le responsable de la mise sur le marché des articles traités doit s'assurer que l'étiquette de ces articles traités comporte les mesures de gestion de risque suivantes :

- pour les applications par pulvérisation manuelle, le professionnel doit porter une combinaison de catégorie III type 6 et des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application *in situ* des articles traités (peintures et revêtements) et tout rejet doit être collecté.
- tous les rejets solides ou liquides provenant des procédés de désencrage doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.

Les peintures traitées contenant une concentration d'IPBC supérieure à 0.02% ne peuvent pas être appliquées par pulvérisation.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans.
- Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver dans le récipient d'origine. Protéger du froid.

## 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	FUNGITROL L30 DPG				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2017-0077-04				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	30